



SNUDI FORCE OUVRIERE 13

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles FO de l'enseignement public

SECTION DEPARTEMENTALE DES BOUCHES DU RHONE

13, Rue de l'Académie - 13001 - Marseille. TEL.: 04 91 00 34 22. FAX.: 04 91 33 55 62 www.snudifo13.org

PE2 IUFM

T1

N°9 MARS 2007

Vous revenez de stage...

Les conseils de suivi se tiennent les 22 et 23 mars pour faire le bilan de votre premier stage en responsabilité. Pour tous ceux qui ont eu des « bien » et « assez bien » pas de problème, l'année suit son cours.

Par contre pour ceux qui ont eu un « non satisfaisant », il est prudent de prendre certaines précautions et de lire attentivement ce qui suit.

- 1 Conserver et réclamer **tous** les rapports des visites.
- 2 Sur chaque rapport, noter, s'il y en a, les points négatifs, afin
 - d'y apporter une régulation, dans ce cas demandez à vos formateurs lors des GFP un soutien, un suivi, un complément de formation.
 - De vérifier s'ils font partie de la grille d'évaluation du stage. Dans le cas contraire vous pouvez aller en discuter avec votre tuteur, contacter le syndicat.
- 3 Si c'est un IEN qui est à l'origine du « non satisfaisant » sachez que cela occasionnera sûrement la visite d'un autre IEN lors du deuxième stage.
- 4 Au prochain S R élaborer des fiches de suivi de stage en notant : les « incidents » rencontrés avec les parents, les titulaires de l'école, au cours des différentes visites...

Si un rapport a été trop négatif, si le stage n'est pas jugé satisfaisant, en cas de doute ou de problème n'hésitez pas à contacter le syndicat sans attendre !

La validation de votre année ne se fera qu'à l'issue du dernier stage, intégrant tous les aspects de votre formation : le stage filé, deux SR, le mémoire, le dossier co-disciplinaires...

Il faudra rester attentif au cours du deuxième SR, puisque là les délais de remédiation seront très courts. Il faudra rapidement contacter le syndicat si vous avez des visites qui se sont mal passées ou si votre soutenance de mémoire a été non satisfaisante

Au cours de ces dernières années, dans l'Académie de Créteil, des dizaines de PE2 n'ont pas été validés, parfois avec des conclusions très discutables. La constitution de votre dossier, nous permet d'intervenir avant le jury académique et ainsi permettre de clarifier certaines situations. Heureusement dans notre Académie les licenciements sont très rares...

En ce qui concerne le mémoire

Cette année encore c'est dans la précipitation qu'il va falloir le rendre, même si la date a été légèrement repoussée. Ce mémoire, constitue un élément essentiel dans votre formation. Cependant, au nom du travail en autonomie, les heures que votre emploi du temps lui réserve sont sans réel encadrement, malgré nos demandes des années précédentes. Cette année s'ajoute la préparation hebdomadaire de votre classe pour le stage filé.

Dans ces conditions, aucun mémoire ne devra être un obstacle à la validation d'une année de PE2.

C'est une revendication que le SNUDI-FO défendra si besoin est.

Abandon du dispositif T1 / PE2 !

Non au remplacement des T1 par d'autres T1!

Communiqué du SNUDI FO aux T1

Depuis le début le SNUDI-FO s'est opposé au dispositif et s'est attaché à défendre la revendication des T1 qui ne voulaient pas aller remplacer d'autres T1 et à empêcher toute sanction.

Il a refusé l'opposition T1 et PE2 comme il refuse aujourd'hui l'opposition T1A et T1B.

La mobilisation du 12 janvier 07 a montré la détermination des collègues imposant l'unité de leurs syndicats.

Le SNUDI-FO a participé à l'entrevue de l'intersyndicale avec l'I.A., puis rencontré M. Yaïche le 1^{er} février par rapport à toutes les questions soulevées par le communiqué de victoire du SNUipp.

Il constate ce qui a été dit lors du groupe de travail de la CAPD du 15 février que l'on peut résumer ainsi :

l'IA prend acte du fait que certains T1A ne vont pas remplacer les T1B. Un pointage des T1B qui n'auront pas fait le stage sera effectué. L'administration verra ce qu'elle envisagera en terme de formation ultérieure en fonction du nombre.

Il n'est question ni de grève ni de sanction. La revendication est donc partiellement et implicitement satisfaite.

FO veillera à ce que soit effectif l'absence de sanction et que tous les T1A et B qui pour des raisons diverses n'auront pas pu participer à la formation puissent bénéficier, s'ils le désirent, de cette formation avant l'inspection en deuxième année.

En clair pour la rentrée de mars :

Les T1A qui décident de ne pas aller remplacer le T1B le signalent au directeur de l'école du T1B et restent dans leur école.

Les T1B qui devaient partir en stage restent dans leur classe s'ils le désirent ou s'ils ont un ordre écrit de l'IEN; ils demandent un ordre écrit si l'injonction est orale.

Concernant la formation, tous les T1 A ou B qui, pour des raisons diverses n'ont pas eu leur formation peuvent écrire à l'IA sous couvert de l'IEN, avec double au SNUDI-FO, pour demander à bénéficier de cette formation, avant l'inspection de T2.

Signalez au SNUDI-FO ce que vous comptez faire afin que nous ayons une photographie de la situation, face à l'administration.

Marseille, le 20 février 07

Je souhaite recevoir les informations syndicales du SNUDI Force Ouvrière

NOM : ----- Prénom :-----

adresse :-----

téléphone :----- email :-----

Contacts IUFM Aix : Ph. ROMS 06 77 05 66 05 snudifo13aix@wanadoo.fr

IUFM Marseille : M. DUPUY 06 13 80 64 16 snudifo.13@free.fr

Je désire adhérer au SNUDI-FO

Cotisation pour l'année 2007:

payable en un ou plusieurs chèques (66% déductibles des impôts 2007)

PE2 : 75 €

T1: 125€

PE1: 20€

Maître Formateur : voir tableau dans vos écoles.